

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 janvier 2024

RECONNAÎTRE LES MÉTIERS DE LA MÉDIATION SOCIALE - (N° 2109)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 85

présenté par  
Mme Bonnet

à l'amendement n° 7 de M. Leseul

-----

**ARTICLE 3 BIS**

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« équitablement répartis sur le territoire national, en tenant compte des spécificités des territoires ruraux ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement vise à s'assurer que les territoires ruraux ne seront pas oubliés en matière de médiation sociale.